UN RÉSEAU NATIONAL D'ENTREPRENEURS AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

CONGES INTEMPERIES BTP

Le réseau s'est bâti, fonctionne et évolue au plus près des besoins de ses adhérents et de leurs salariés.

Norbert MONTI,
Président de l'Union des caisses de France Congés Intempéries BTP

À certains moments, tout particulièrement dans les périodes de mutation, où environnement, structures, contraintes, opportunités, besoins, menaces, technologies évoluent fortement, il est sain et même nécessaire de remettre les fondamentaux en avant, de rappeler ce cadre dans lequel s'inscrivent une histoire, une action et des projets.

Ce rendez-vous annuel que représente un rapport d'activité en fournit l'occasion. L'occasion de rappeler ce que veut dire pour nous, élus et collaborateurs du réseau Congés Intempéries BTP, depuis bientôt huit décennies, être un réseau d'entrepreneurs au service des entreprises et des salariés du bâtiment et des travaux publics.

UN RÉSEAU D'ENTREPRENEURS

Créé, développé, gouverné et défendu par des entrepreneurs et artisans désignés par leurs pairs, professionnels du bâtiment et des travaux publics, le réseau CIBTP s'est bâti, fonctionne et évolue au plus près des besoins de ses adhérents et de leurs salariés. Les grandes décisions de gestion telles que, par exemple, la fixation des taux de cotisation, sont prises par des hommes et des femmes directement connectés à la réalité pratique et économique du terrain. Cette proximité leur permet — comme cela a été le cas ces derniers mois, par l'UCF CIBTP pour le régime de chômage intempéries ou dans certaines caisses pour le régime congés — de réaliser des arbitrages parfois difficiles entre l'objectif de

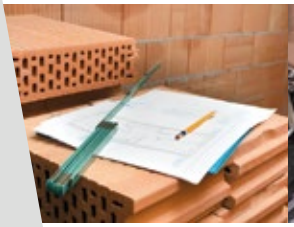

mettre le régime à l'abri des aléas en lui assurant des ressources suffisantes et un souci très concret de limiter au maximum la charge des adhérents.

De plus, le choix d'une organisation en réseau, opéré dès l'origine dans le souci de conforter cette complicité professionnelle par un lien géographique, demeure un principe fondamental dans la réforme territoriale que nous conduisons. Le passage, au plus tard en 2022, à huit caisses Bâtiment en Métropole permettra en effet de mailler le territoire de manière plus rationalisée tout en développant et en perfectionnant de nouvelles formes de proximité.

AU SERVICE DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

La raison d'être du réseau CIBTP est d'apporter aux entreprises du BTP et à leurs salariés un service répondant aux besoins particuliers de la profession en matière de gestion des congés payés et de couverture du risque d'intempéries. Cela signifie rendre une prestation complète et intégrée, absorber au maximum la complexité réglementaire pour alléger la charge administrative de l'entreprise et prévenir les risques d'erreurs, placer l'exactitude et le respect des délais au plus haut de nos priorités, rechercher la plus grande efficience dans notre fonctionnement.

Sommaire

La parole au président 2
Sommaire 4
Gouvernance 5

NOS MISSIONS 6
Chiffres clefs 7
Les congés 8
Le chômage intempéries 12
La lutte contre le travail illégal 16
Les autres missions 17

LE RÉSEAU EN MOUVEMENT 18
La restructuration territoriale du réseau 19
La modernisation des services 22

LES COMPTES DU RÉSEAU 24
Faits marquants 25
Compte de résultat 26
Bilan 27

UN RÉSEAU D'ENTREPRENEURS 28
Carte du réseau 30
L'Union des caisses de France CIBTP 31

Un réseau administré par des chefs d'entreprise bénévoles

- **Les caisses sont des associations loi 1901** agréées et contrôlées par le ministère en charge du Travail.
- **L'Union des caisses de France CIBTP** anime, coordonne et représente les caisses du réseau. Elle est administrée par les présidents des caisses et les représentants des organisations professionnelles du bâtiment et des travaux publics (CAPEB, FFB, FNTP, Fédération SCOP BTP).
- **29 caisses Congés Intempéries BTP, affiliées à l'UCF CIBTP,** remplissent les missions opérationnelles du réseau : 25 caisses bâtiment métropolitaines, 2 caisses DOM (La Réunion et Antilles-Guyane), 1 caisse nationale des entreprises de travaux publics, 1 caisse nationale des sociétés coopératives.
- **938 collaborateurs** (ETP au 31 mars 2013).

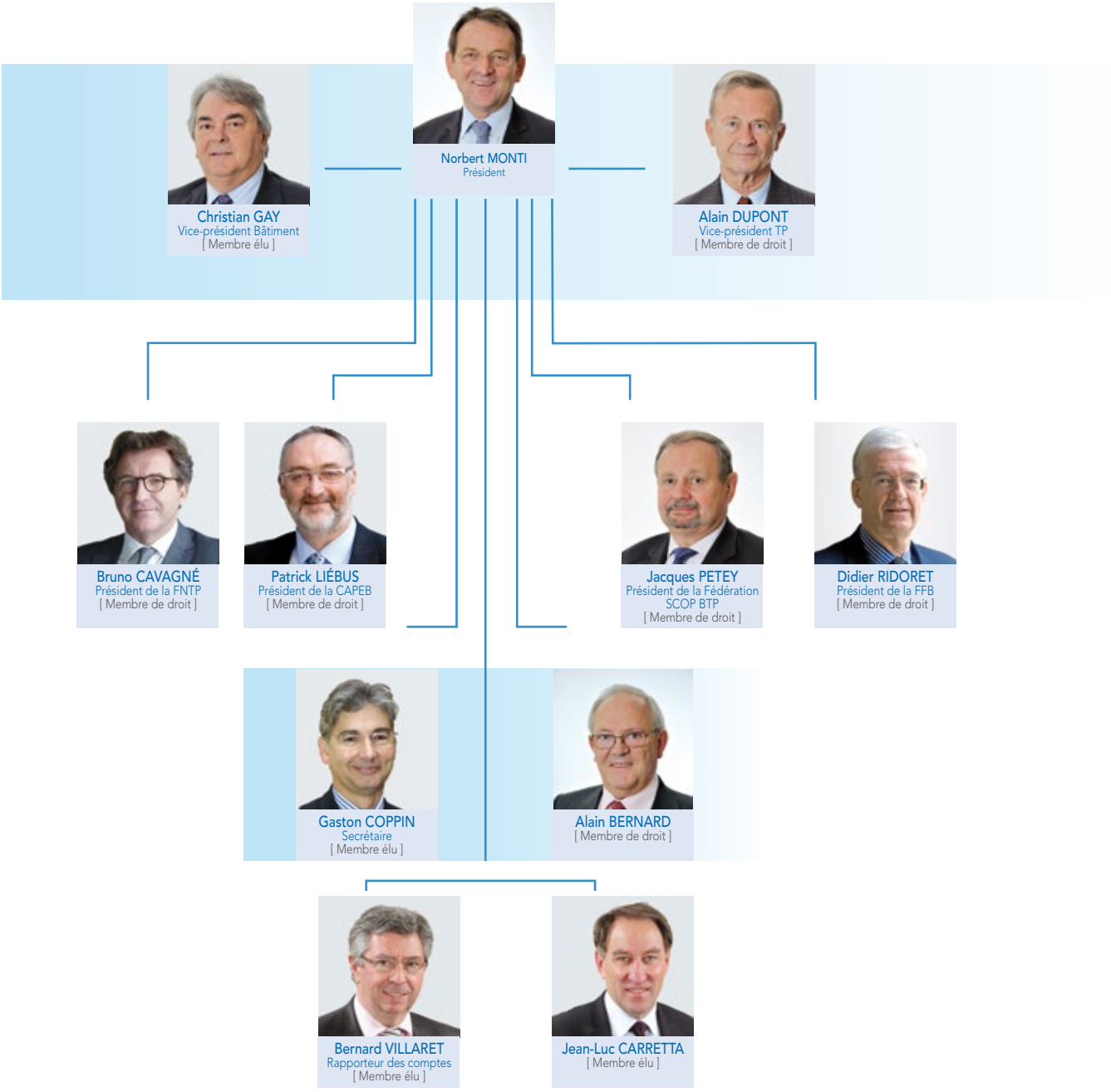

Nos missions

LES CAISSES DU RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES BTP ONT POUR MISSIONS :

> **d'assurer une prestation complète en matière de congés**, du calcul des droits à congés acquis par les salariés au paiement des indemnités et des avantages conventionnels

> **et de mettre en œuvre les prestations du régime de chômage intempéries** qui mutualise une partie du coût des arrêts de travail nécessaires lorsque les conditions atmosphériques mettent en danger la santé et la sécurité des salariés.

Elles sont également chargées de la collecte de cotisations légales et professionnelles.
Elles participent enfin à la lutte contre le travail illégal, notamment par la diffusion et la promotion de la carte d'identification professionnelle, la Carte BTP.

Chiffres clefs

CONGÉS 2012-2013

1,522 million
de salariés bénéficiaires

4,53 millions
de paiements par an

6,475 milliards d'euros
de cotisations perçues

6,498 milliards d'euros
de prestations versées

1,37%
de frais de gestion

CONGÉS 2011-2012

1,535 million
de salariés bénéficiaires

4,38 millions
de paiements par an

6,346 milliards d'euros
de cotisations perçues

6,415 milliards d'euros
de prestations versées

1,38%
de frais de gestion

INTEMPÉRIES 2012-2013 (67e campagne, données provisoires)

327 400 arrêts intempéries

19,2 millions d'heures d'arrêts intempéries

162 millions d'euros d'indemnités versées par les entreprises

107,3 millions d'euros de cotisations reçues

139,7 millions d'euros de coût total
(remboursements, cotisations congés et retraite complémentaire des ouvriers)

INTEMPÉRIES 2011-2012 (66e campagne, données définitives)

223 524 arrêts intempéries

17,4 millions d'heures d'arrêts intempéries

162,6 millions d'euros d'indemnités versées par les entreprises

93,1 millions d'euros de cotisations reçues

156,8 millions d'euros de coût total
(remboursements, cotisations congés et retraite complémentaire des ouvriers)

Les congés

UNE MUTUALISATION DES COÛTS GAGNANTE POUR LES ENTREPRISES

Pour garantir la prise effective des congés, les entreprises adhérentes versent aux caisses une cotisation correspondant au coût des congés à financer au cours de l'exercice. Le taux de cette cotisation est fixé par le conseil d'administration de chaque caisse, après accord de l'Union des caisses de France.

La gestion de ces cotisations par les caisses Congés Intempéries BTP fait l'objet de placements financiers obéissant à des règles d'allocation très strictes et qui permettent de couvrir les frais de gestion et une partie du coût technique. Celui-ci comprend non seulement le congé légal mais aussi la cinquième semaine, une prime de vacances de 30 %, des congés supplémentaires de fractionnement et d'ancienneté, les charges sociales, etc.

En prenant en compte ces avantages spécifiques au BTP, le coût du congé pour les entreprises du BTP s'avère équivalent à celui que supportent celles des autres secteurs.

La gestion par les caisses des droits à congés permet en outre d'en mutualiser le coût, de libérer les entreprises de tâches administratives parfois complexes et de garantir le respect des dispositions légales et conventionnelles.

Chiffres clefs

NOMBRE DE SALARIÉS BÉNÉFICIAIRES (en millions)

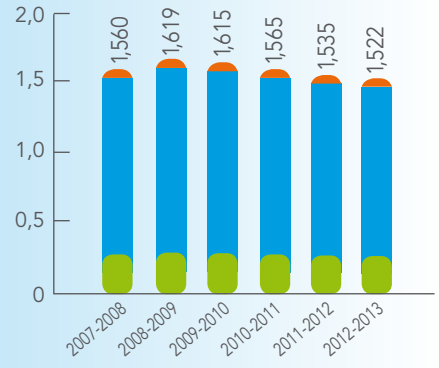

Le nombre de salariés bénéficiaires (salariés ayant suscité l'émission d'au moins un certificat sur la période de prise de congés), après avoir dépassé 1,6 million en 2008-2010, poursuit depuis sa décroissance, à un rythme toutefois ralenti, pour atteindre 1 522 040 salariés en 2012-2013.

Travaux publics Bâtiment DOM

MASSE SALARIALE DES ADHÉRENTS (en milliards d'euros)

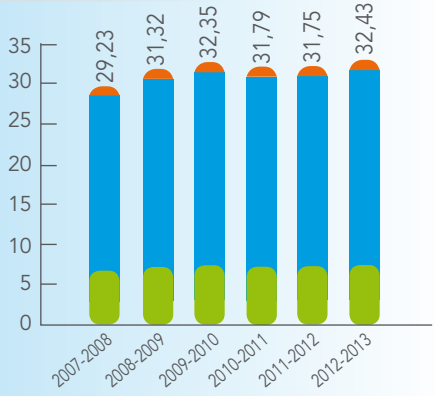

La masse salariale des adhérents, en atteignant 32,43 milliards d'euros, poursuit sa reprise entamée lors de l'exercice précédent et dépasse le point haut atteint en 2009-2010.

Travaux publics Bâtiment DOM

RÉPARTITION DES PRESTATIONS VERSÉES (en pourcentages)

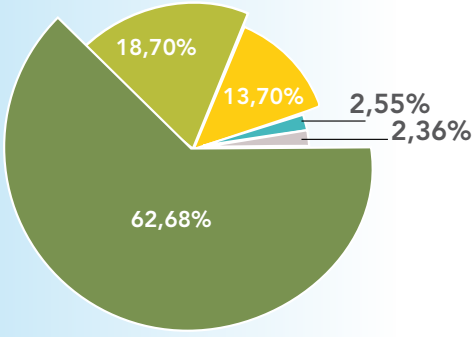

Les indemnités de congés, en hausse de 2,89 % par rapport à l'exercice précédent, atteignent 4,541 milliards d'euros (hors charges patronales). Le congé de base représente moins de 63 % des prestations versées, tandis que les avantages spécifiques à la profession, en représentent 23,62%.

CONGÉ DE BASE
CINQUIÈME SEMAINE
PRIME DE VACANCES
FRACTIONNEMENT
ANCIENNETÉ

COÛT DES CONGÉS (en milliards d'euros)

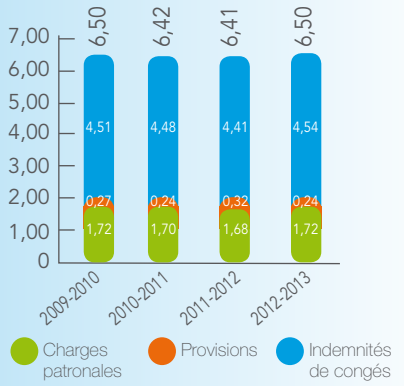

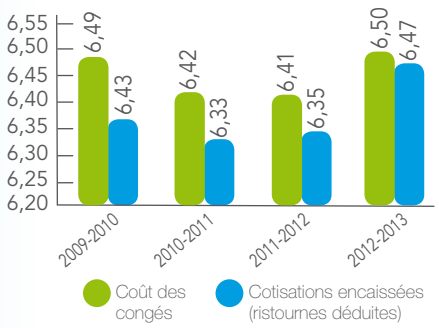

En hausse de 1,31 % par rapport à l'exercice précédent, le coût des congés, qui comprend les charges patronales et les provisions, s'élève à 6,498 milliards d'euros, supérieur aux cotisations encaissées (6,475 milliards).

Je me réjouis tous les jours qu'un tiers, comme le réseau des caisses, assume ainsi, pour mon compte, ces tâches de gestion complexes et chronophages.

Gérard Marchand,
président de la caisse CIBTP de l'Ouest

Dirigeant une entreprise de près de cinquante salariés qui existe depuis soixante-six ans, j'ai eu l'occasion, bien avant même d'en devenir administrateur, de constater l'utilité et la qualité du service rendu par la caisse CIBTP de Rennes. Constatant depuis longtemps la satisfaction des salariés et la grande fiabilité de la caisse dans le calcul des droits et le versement des indemnités de congés, je me réjouis tous les jours qu'un tiers assume ainsi, pour mon compte, ces tâches de gestion complexes et chronophages. Administrateur, puis président de la caisse depuis de nombreuses années, je connais assez le réseau dans son ensemble pour mesurer que l'efficacité et la fiabilité font partie de ses plus évidentes caractéristiques.

J'y vois le résultat d'une bonne symbiose entre la grande compétence technique des équipes dans les caisses et le rôle joué par les professionnels dans la définition des orientations politiques. Ce mode d'organisation et de fonctionnement permet aux caisses d'agir en prise directe avec les préoccupations du terrain, ce qui aide naturellement à choisir les orientations pertinentes… même si elles ne sont pas toujours faciles. Lorsque, par exemple, un administrateur doit voter une augmentation du taux de cotisation, il en mesure l'effet dans son entreprise et doit la justifier devant la profession. Je peux vous dire que cela incite à prendre les décisions sur des bases solides. »

En favorisant la prise effective des congés, y compris en cas de changement d'employeur, les caisses Congés Intempéries BTP jouent un rôle essentiel de sécurisation juridique et de régulation sociale au sein du secteur, rôle reconnu tant par les employeurs que par les salariés.

HAUSSE DES TAUX DE COTISATION : DES CAUSES MULTIPLES

Plusieurs caisses du réseau CIBTP ont été amenées, cette année, à relever leur taux de cotisation congés. Ce phénomène s'explique par une série de facteurs conjoncturels structurels, économiques et juridiques.

En période de difficultés économiques, la réduction du nombre d'embauches a pour effet, mécaniquement, d'augmenter l'ancienneté moyenne et d'accroître le coût de celle-ci, ainsi que celui de la prime de vacances. Ces éléments donnent lieu à des prestations supplémentaires prises en charge par les caisses.

L'effet de ces facteurs est par ailleurs renforcé par la diminution des rendements financiers et de celle des marges de manœuvre dont disposent les caisses pour « amortir » les chocs économiques. En effet, nombre d'entre elles ont, ces dernières années, pratiqué une politique de réduction de leurs réserves par le biais d'importantes ristournes et rétrocessions.

Enfin, l'évolution de la jurisprudence européenne et nationale a eu pour conséquence,

dans la période récente, de modifier en profondeur le droit à congé, notamment sur la problématique de l'ouverture du droit et de la prise en compte des périodes d'absences dans son calcul. Ainsi, lorsqu'une personne est en arrêt de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle, ces périodes d'absences (ainsi que les autres périodes mentionnées à l'article L.3141-5 du code du travail) sont désormais assimilées à du temps de travail effectif pour l'ouverture du droit à congé. Ces évolutions, en élargissant les conditions d'ouverture et d'exercice du droit à congé, conduisent également à un renchérissement relatif du coût des congés.

FNAL

Depuis la mise en place, au 1er janvier 2013, de la majoration de 11,5 % applicable à l'assiette des contributions pour les entreprises assujetties au versement transport et au FNAL, les caisses CIBTP ne prennent plus en charge les contributions au FNAL pour le compte de leurs adhérents.

PERCO : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES SALARIÉS

En l'absence de compte épargne temps dans leur entreprise, les salariés peuvent verser des sommes représentatives de jours de RTT, ou de congés payés non pris, sur un plan d'épargne retraite collective (PERCO). Dans ce cadre, les caisses Congés Intempéries BTP assurent aux salariés du BTP qui en font la demande, la conversion des jours en euros et effectuent le versement sur le PERCO auquel l'entreprise a adhéré ou, à défaut, sur le PERCO de branche géré par Regard BTP.

Le chômage intempéries

UN DISPOSITIF DE SOLIDARITÉ ENTRE LES ENTREPRISES ET DE PROTECTION DES SALARIÉS

Pour garantir la santé et la sécurité des salariés, le code du travail prévoit que les employeurs doivent interrompre les chantiers exposés à certaines conditions atmosphériques, tout en assurant l'indemnisation des salariés temporairement privés d'emploi.

Toutefois, cette charge pouvant être variable suivant les époques, les activités et les régions, le législateur et la profession ont prévu qu'elle soit en partie remboursée. Pour ce faire, un régime national de péréquation, géré par l'Union des caisses de France CIBTP avec le concours des caisses du réseau CIBTP, a été mis en place.

Financé au moyen d'une cotisation dont les taux sont fixés par arrêté ministériel, il procure aux entreprises, dans certaines conditions, un remboursement au titre des indemnisations qu'elles ont eu à verser.

Chiffres clefs

NOMBRE D'HEURES D'ARRÊT DE TRAVAIL PAR MOIS (en milliers)

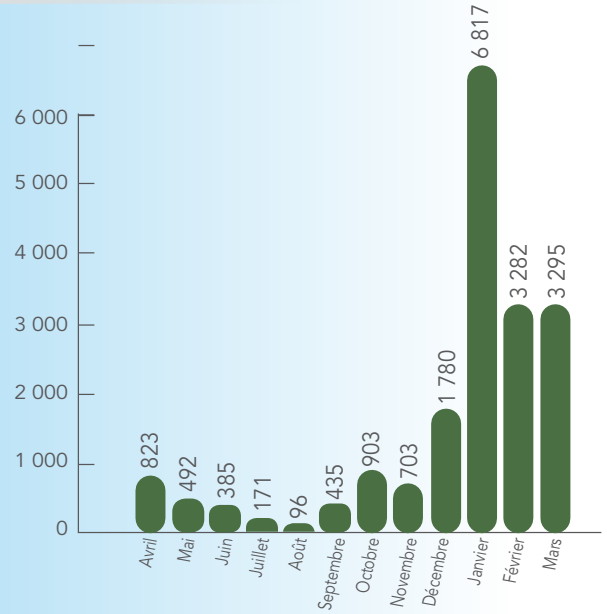

La 67e campagne intempéries, du 1er avril 2012 au 31 mars 2013, a été marquée, pour la cinquième année consécutive, par de nombreux épisodes de gel et de neige. Cette situation se traduit notamment par une période de froid et de neige d'une durée d'une quinzaine de jours en janvier, étendue sur la quasi-totalité du territoire métropolitain et également par plusieurs vagues de froid et de neige jusqu'à fin mars.

NOMBRE D'ARRÊTS DE TRAVAIL

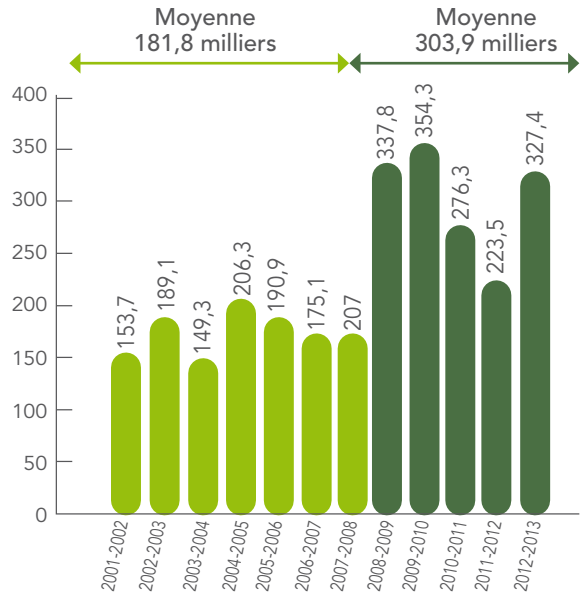

Avec 327,4 milliers d'arrêts de travail sur les chantiers, cette campagne se situe bien au-delà de la moyenne des douze dernières années (181,8 milliers) et est même supérieure à celle des cinq dernières années (303,9 milliers).

NOMBRE D'HEURES D'ARRÊT

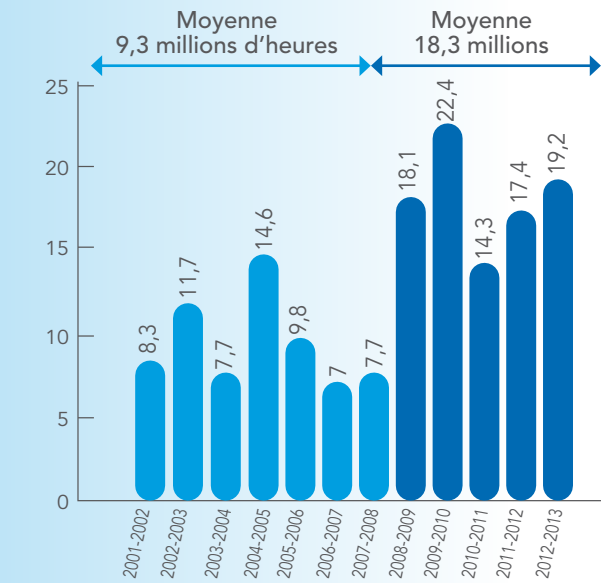

Cette tendance est tout aussi marquée pour ce qui est du montant des indemnités versées aux salariés (162 millions d'euros) et du nombre d'heures d'arrêts (19,2 millions, soit deux fois la moyenne des douze dernières campagnes). Elle reflète l'impact des périodes de gel et de neige de longue durée sur l'activité de la profession qui a ainsi subi des arrêts dont la durée totale est équivalente à environ 12 000 emplois à temps plein sur une année.

INDEMNITÉS VERSÉES

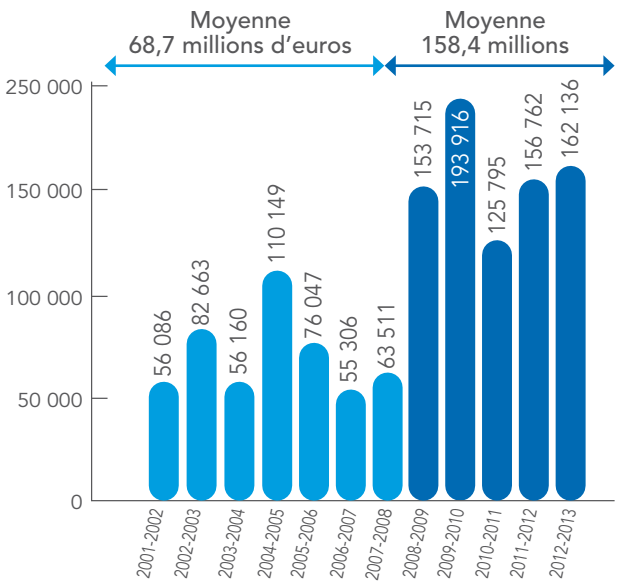

Le poids des intempéries sur la profession au cours des cinq dernières campagnes représente en moyenne plus de 11 000 emplois à temps plein par an. L'impact économique est conséquent. Il met en relief le rôle du régime du chômage intempéries qui permet, par une péréquation des charges répartie uniformément dans le temps et sur l'ensemble du territoire, de rembourser une partie des indemnités versées par les entreprises dans les périodes marquées par une baisse d'activité liée aux conditions climatiques.

Un système tel que le régime de chômage-intempéries : c'est une couverture précieuse pour l'entreprise lorsque surviennent des aléas climatiques.

Bernard Villaret,
président de la caisse CIBTP de la région du Massif-Central

En tant qu'entrepreneur, et tout spécialement dans la période économiquement délicate que nous traversons, je considère comme une chance pour notre profession de disposer d'un système tel que le régime de chômage-intempéries : c'est une couverture précieuse pour l'entreprise lorsque surviennent des aléas climatiques. C'est aussi, pour les salariés, une garantie d'autant plus appréciée qu'elle permet d'interrompre le chantier sans discontinuité dans l'application du contrat de travail.

Les deux dernières campagnes (2011-2012 et 2012-2013) illustrent aussi tout le sens de la mutualisation car elles montrent bien que personne n'est à l'abri du risque intempéries : j'observe par exemple que, dans le ressort de la caisse de la région du Massif-Central, les zones montagneuses ont été relativement moins touchées que les plaines par rapport aux années précédentes. Plus généralement, les intempéries ont frappé des zones bien plus étendues que d'ordinaire, en particulier dans le Nord et le Sud de l'Hexagone.

En permettant aux entreprises de partager le risque et de supporter l'indemnisation de la main-d'œuvre temporairement privée d'emploi pour cause d'intempéries, les caisses Congés Intempéries BTP concourent à la sécurité et à la protection de la santé des salariés de la profession.

UN RÉGIME DONT LES TPE SONT EXONÉRÉES

Pour tenir compte de la diversité des travaux accomplis par les très petites entreprises et leur faible recours au chômage intempéries, les cotisations au régime ne sont dues que si la masse salariale de l'entreprise dépasse un abattement annuel fixé par arrêté ministériel et égal à 8 000 fois le SMIC horaire (soit un abattement de 75 204 euros au 1er avril 2013).

Dispensées de cotisations, ces entreprises restent tenues de déclarer les arrêts et d'indemniser leurs salariés. La déclaration leur permet notamment de bénéficier de l'exonération des cotisations sociales attachée au versement des indemnités intempéries et de préserver les droits de leurs salariés (prise en compte de la période d'arrêt pour les congés et pour la retraite complémentaire des ouvriers).

DES MESURES SIGNIFICATIVES POUR UN REDRESSEMENT DURABLE DU RÉGIME

Depuis 2008-2009, sous diverses formes, le territoire métropolitain a connu des épisodes météorologiques exceptionnels par leur intensité, leur durée ou leur étendue. Du fait de cette succession hors normes d'événements, les charges techniques du régime de chômage intempéries (remboursement des indemnités aux entreprises et cotisations sociales afférentes) dépassent les produits techniques (cotisations reçues) et ponctionnent lourdement le fonds de réserve du régime. Depuis avril 2011, la nécessité de reconstituer les réserves au niveau du seuil réglementaire a donc contraint l'Union des caisses de France CIBTP à proposer au ministère de relever les taux de cotisation.

Après de nombreuses années de baisse, puis de stabilité à un niveau historiquement bas, le choix d'appliquer des hausses modérées résultait du souci de limiter au strict nécessaire la charge des entreprises assujetties en se fondant sur l'hypothèse, raisonnable, d'un retour à des conditions météorologiques plus « normales » dans les années suivantes.

L'intense vague de gel qui a touché l'ensemble du territoire pendant plusieurs semaines en février 2012 a cependant pesé très lourdement sur le régime et provoqué une nouvelle dégradation de sa situation. Celle-ci a été encore aggravée par les mauvaises conditions climatiques de la campagne 2012-2013 (*voir page 13*). Décidée en juillet 2012, la hausse des taux appliquée au 1er avril 2013 s'est avérée insuffisante, conduisant le conseil d'administration de l'Union des caisses de France CIBTP à décider, le 5 juillet 2013, de proposer au ministère en charge du Travail des mesures exceptionnelles pour assurer la reconstitution du fonds de réserve et, ce faisant, le redressement durable du régime.

Portés à 1,37 % pour les entreprises de gros-œuvre et de travaux publics et à 0,31 % pour les entreprises de second-œuvre à compter du 1er octobre 2013, les taux de cotisations permettront non seulement d'accroître les ressources du régime mais aussi, en conséquence, de réduire le besoin de réserves de précaution. Cela se traduirait, sous réserve de l'accord du ministère en charge du Travail, par un ajustement du mode de calcul du montant réglementaire du fonds de réserve qui réduirait l'effet de ciseau provoqué par sa formule actuelle.

LE FONDS DE RÉSERVE : UN AMORTISSEUR NÉCESSAIRE

Le fonds de réserve, réglementé par un arrêté ministériel, permet de lisser sur plusieurs années les effets sur le régime d'événements météorologiques par nature imprévisibles. Son montant, déterminé par des règles précises, suit l'évolution de l'assiette de cotisations et le taux de risque moyen (calculé a posteriori sur les dix derniers exercices clos). Plus ces variables sont élevées, plus le montant minimal du fonds de réserve augmente. Si le montant effectif des réserves passe en dessous du seuil, la réglementation prévoit que le fonds doit être reconstitué.

TAUX NOMINAL DE COTISATION

La lutte contre le travail illégal

André Tiquet,
président de la caisse CIBTP de la région Languedoc-Roussillon

« La lutte contre la fraude et, plus particulièrement, contre le travail illégal, est un enjeu croissant pour notre profession. Les caisses du réseau CIBTP, acteurs de la lutte contre le travail illégal, œuvrent au quotidien, dans la mesure de leurs moyens, contre ce fléau qui, dans certaines régions, a pris des proportions préoccupantes. Je le constate en tant qu'entrepreneur : encouragés par un faisceau de facteurs — circulation d'une main-d'œuvre capable d'accepter des conditions de travail et de rémunération dévaluées, pression sur les prix, insuffisance des moyens de contrôle, — les comportements déloyaux tendent à devenir plus fréquents.

Je me réjouis cependant de voir, sur le terrain, se multiplier des initiatives laissant enfin augurer d'une volonté renforcée des pouvoirs publics. La convention régionale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal dans le secteur du BTP, que j'ai signée le 10 juin 2013, reconnaît ainsi, pour la première fois, la caisse de la région du Languedoc-Roussillon en tant que partenaire à part entière et dessine les contours d'une collaboration réelle et efficace entre tous les participants qui commence à se concrétiser. »

AMÉLIORER LES MOYENS DE CONTRÔLE

En matière de contrôle, les caisses CIBTP interviennent dans le cadre du respect de la législation sur les congés payés. Si les agents des caisses n'ont pas de pouvoir spécifique en matière de lutte contre le travail illégal, ils peuvent participer à l'action des organismes et autorités habilités (URSSAF, inspection du travail…).
Si les modifications réglementaires leur permettaient d'être rendues systématiquement destinataires des déclarations de détachement, les caisses pourraient améliorer l'efficacité de leur action en amont.
À cet égard, l'Union des caisses de France CIBTP travaille avec la direction générale du travail (DGT) et la délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF) à l'élaboration d'une convention favorisant les conditions d'une meilleure inclusion du réseau des caisses dans le dispositif. Par ailleurs, en 2013, des formations spécifiques ont été sélectionnées à l'attention des contrôleurs du réseau sur les thématiques de la détection des fraudes et de l'initiation à la lutte contre le travail illégal.

CARTE BTP

Déployée par le réseau dès 2007 et encore unique en France, la Carte BTP — carte d'identification professionnelle propre au bâtiment et aux travaux publics — constitue un outil simple et pratique pour faciliter les contrôles sur les chantiers.

UNE INSTANCE EN PLEIN ESSOR : LE CODAF

Les comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF), issus du décret du 25 mars 2010, se réunissent régulièrement, sous la coprésidence du préfet et du procureur de la République, afin de programmer et d'évaluer les actions du département en matière de lutte contre la fraude. Ils peuvent à ce titre entendre des personnalités ou recueillir des avis qualifiés. Les caisses CIBTP souhaitent y être plus étroitement associées.

Les autres missions

Les caisses CIBTP assurent la collecte de cotisations d'organismes de la profession (OPPBTP, taxe d'apprentissage, œuvres sociales, organisations professionnelles…), la mise en application des règles de saine concurrence (délivrance d'attestations pour les marchés publics par exemple), le suivi des salariés étrangers en détachement en France sur les chantiers BTP.

Les caisses CIBTP participent aussi activement à la politique de simplification administrative menée par les pouvoirs publics.

LA CONNAISSANCE DES SALARIÉS DU BTP, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE POUR…

Des statistiques du réseau CIBTP sont régulièrement transmises à l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), l'INSEE, le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du BTP (CCCA BTP), les cellules économiques régionales de la construction (CERC), les organisations professionnelles du BTP (CAPEB, FFB, FNTP, FSCOP BTP) afin d'aider les partenaires de la branche à mieux appréhender la conjoncture économique et à identifier les besoins en matière de formation professionnelle.

RÉPERTOIRE NATIONAL COMMUN DES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE (RNCPS)

Impliqué depuis de nombreuses années dans la démarche de simplification administrative voulue par les pouvoirs publics, le réseau Congés Intempéries BTP participe au Répertoire national commun de la protection sociale (RNCPS), lequel vise à simplifier les démarches des bénéficiaires de droits et prestations sociales ainsi qu'à améliorer l'appréciation des conditions d'ouverture des droits, la gestion et le contrôle, la détection d'anomalies et de fraudes. Dans ce cadre, les caisses CIBTP contribuent à l'alimentation de ce répertoire national par la transmission de certaines informations concernant les salariés qui leur sont déclarés (à l'exclusion de toute donnée relative au montant des salaires ou des indemnités de congés).

DÉCLARATION SOCIALE NOMINATIVE (DSN) ET GUICHET PROFESSIONNEL BTP

Dans le cadre du projet de déclaration sociale nominative (DSN) qui se substituera à l'essentiel des déclarations sociales actuellement en vigueur, la loi prévoit la possibilité d'intercaler un tiers déclarant dans le recueil des déclarations. S'appuyant sur cette disposition, le guichet professionnel BTP pourrait constituer le point de dépôt intermédiaire des DSN des entreprises du BTP, directement ou via leurs experts-comptables. Dans cette optique, les quatre organisations professionnelles du BTP ont mandaté l'UCF CIBTP et PROBTP pour articuler le guichet professionnel BTP avec le dispositif DSN national.

De façon générale, les entreprises bénéficieraient d'un accompagnement dans leurs déclarations sociales selon le principe d'une sollicitation unique par entreprise et sans surcoût, l'objectif global étant de réduire significativement la charge administrative. En cours de validation, le protocole tripartite entre le GIP-MDS (qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet DSN), PROBTP et l'UCF CIBTP, définira l'articulation entre le guichet professionnel BTP et le dispositif DSN national et inscrira le guichet professionnel BTP comme interlocuteur de référence dans l'accompagnement des entreprises du BTP vers la DSN.

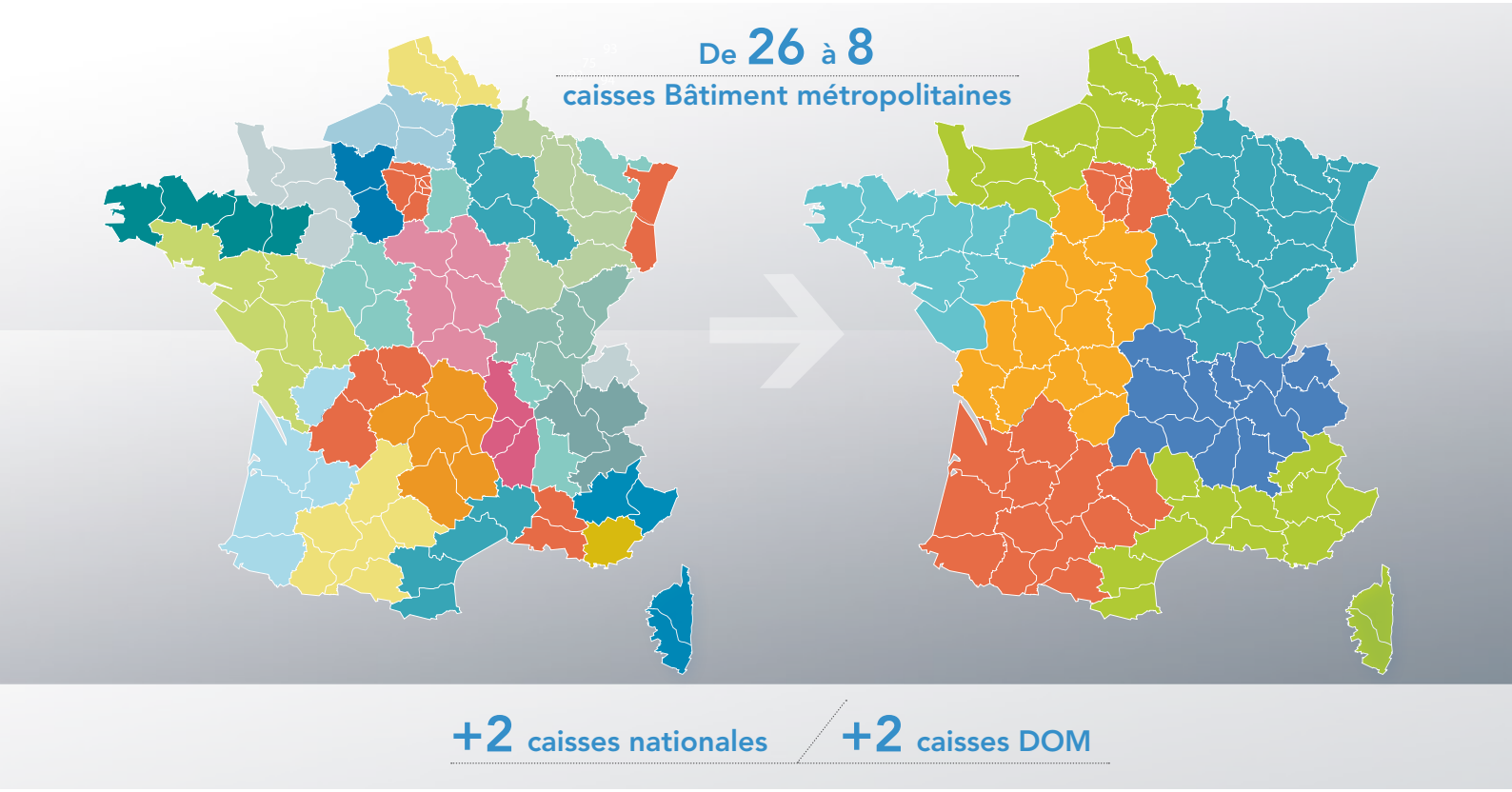

Le réseau en mouvement

LE RÉSEAU CONGÉS INTEMPÉRIES BTP SE MODERNISE PROFONDÉMENT :

- la **restructuration territoriale du réseau** vise à rationaliser les organisations et gagner en efficience au profit de la qualité du service rendu,
- **la modernisation des services,** notamment à travers le déploiement d'un nouveau système d'information commun à l'ensemble des caisses, permettra de répondre aux besoins des entreprises et des salariés avec toujours plus de réactivité et d'efficacité.

Restructuration territoriale du réseau

Marcel Herrero
président du comité
de pilotage Avenir

Deux fusions ont été réalisées cette année : la caisse de Toulon et celle de Marseille forment aujourd'hui la caisse de la région Provence tandis que celles de Paris et de Melun constituent désormais la caisse de l'Île-de-France. Deux autres rapprochements importants sont en cours, entre les caisses de Bordeaux et Toulouse d'une part et celles de Nancy et Mâcon d'autre part, en vue d'une fusion effective en avril 2014.

Le mouvement de restructuration du réseau, bien amorcé, va se poursuivre dans les années à venir pour les caisses Bâtiment métropolitaines. Les huit grandes caisses régionales, qui seront notamment dotées du système d'information unique (voir page 22), disposeront d'une taille critique et de moyens mutualisés qui leur permettront d'accomplir leurs missions au meilleur coût tout en renforçant encore la qualité du service.

Le cadre et les objectifs de cette réforme, mûrement réfléchis et mesurés, ont été validés par le conseil d'administration de l'Union des caisses de France CIBTP. Pour autant, si le pilotage global est également assuré au niveau national, c'est à la fois pour assurer une coordination nécessaire et pour répondre aux questions soumises par les comités de pilotage régionaux. Ce sont ces derniers qui tiennent, en effet, dans chaque future région, le rôle principal : avec les organisations professionnelles concernées, qui en sont partie prenante, ils fournissent le cadre de concertation et de préparation des décisions des caisses appelées à se rapprocher, dans un esprit constructif et pragmatique et dans le souci constant de l'intérêt de nos adhérents, de leurs salariés et des collaborateurs du réseau.

UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

- **1. Caisse de l'Île-de-France.** Créée en mars 2013 de la fusion de la caisse de la région de Paris et de la caisse de Melun, elle est la première caisse régionale constituée dans le périmètre cible de la réforme.
- **2. Caisse d'Alsace.** Créée en mars 2012 de la réunion des caisses du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, elle intégrera à terme la région Est.
- **3. Caisse de la région Provence.** Créée en mars 2013 de la fusion de la caisse de Marseille et de la caisse du Var, elle constitue la première étape sur la voie de la caisse de Méditerranée.
- **4. Caisse de l'Est.** En mars 2014, les caisses de Nancy et de Mâcon fusionneront pour former la nouvelle caisse de l'Est.
- **5. Caisse du Sud-Ouest.** En mars 2014, la caisse de l'Aquitaine et la caisse de la région de Toulouse fusionneront pour former la caisse du Sud-Ouest dans son périmètre quasiment final.

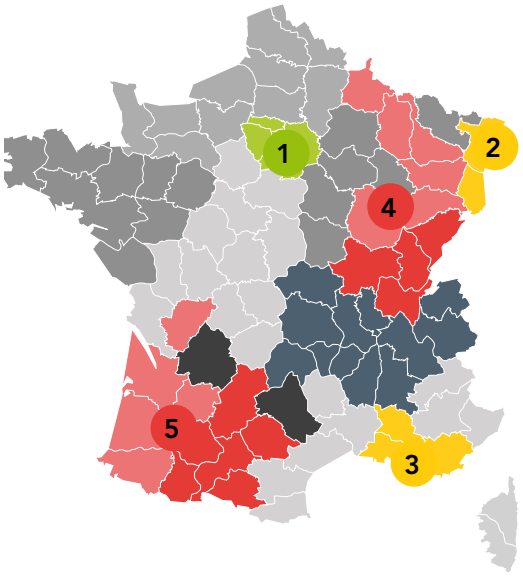

Deux fusions réalisées en 2013

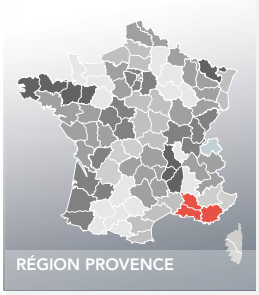

Première étape sur le chemin de la réalisation de la future caisse Méditerranée, qui couvrira, à terme, les régions PACA, Corse et Languedoc-Roussillon, la caisse de la région Provence est opérationnelle depuis le 1er avril 2013 avec une nouvelle gouvernance partagée dans le respect de tous. Après quelques mois de fonctionnement, elle offre déjà deux grands motifs de satisfaction : nous notons d'abord que nos adhérents et leurs salariés n'ont pas été pénalisés par cette transition et sont très satisfaits à ce jour ; au-delà, nous constatons qu'elle récolte les fruits du processus de mutualisation et de rationalisation lancé très en amont de la fusion avec, notamment, des progrès appréciables de qualité de service liés à la mise en place du nouvel accueil téléphonique.

Alain Paget,
président de la caisse de la région Provence

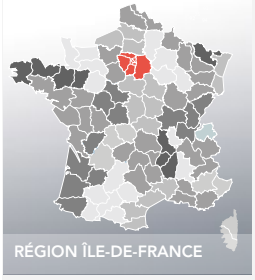

En juin 2012, démarrait le projet de fusion des caisses de Paris et de Melun. Le 31 mars 2013, la caisse de l'Île-de-France était née. La réussite de cette fusion, réalisée en seulement neuf mois, s'explique tant par la bonne entente des deux conseils d'administration et des organisations professionnelles réunis au sein du comité créé pour piloter le projet que par la collaboration active des équipes administratives. La prochaine étape, à savoir la fusion des systèmes informatiques le 1er avril 2014, marquera l'achèvement du projet global avec, en constante priorité, la qualité du service apporté aux entreprises et à leurs salariés.

Gaston Coppin,
président de la caisse de l'Île-de-France

Deux fusions annoncées en 2014

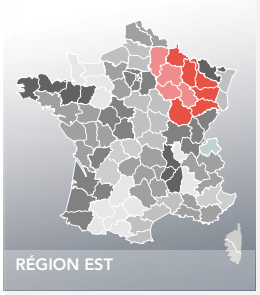

La fusion des caisses de Nancy et de Mâcon dès 2014 résulte de deux opportunités : le renouvellement prochain du bureau et du président de la caisse de Mâcon et la nomination, en 2012, d'un directeur commun aux deux caisses. Nous avons voulu mettre à profit ces circonstances particulières pour réaliser rapidement une première étape de la constitution de la grande caisse de l'Est, sachant qu'il était en même temps difficile d'imaginer le regroupement simultané des six caisses concernées.*

Dans ce rôle précurseur et un peu « pilote », avec l'appui précieux d'administrateurs conscients des enjeux et animés d'un réel esprit constructif, nous travaillons naturellement en parfaite harmonie avec les autres caisses pour que notre horizon régional soit cohérent et notre avenir commun, maîtrisé. Cette stratégie permet enfin de bâtir la future organisation dans la durée tout en se préoccupant sans attendre de l'avenir des équipes.

* *La future caisse de l'Est sera constituée de tout ou partie des actuelles caisses d'Alsace, de Mâcon, de Metz, de Moulins, de Nancy et de Reims.*

Richard de Zotti,
président de la caisse de l'Est

Serge Faivre-Pierret
président de la caisse de l'Ain, du Doubs, du Jura et de Saône-et-Loire

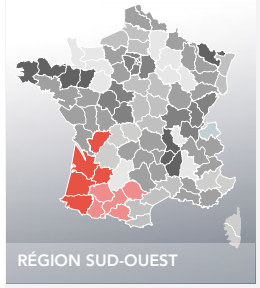

Menée dans le cadre de la volonté du réseau de rénover son architecture territoriale, le rapprochement des caisses de l'Aquitaine et de la région de Toulouse aboutira à la création, au 1er avril 2014, de la caisse du Sud-Ouest. Tant à Bordeaux qu'à Toulouse, partageant l'objectif de rendre le meilleur service possible aux adhérents et aux salariés, les conseils d'administration ont su placer l'intérêt du réseau au premier rang des priorités. Demain, la réussite de la caisse régionale sera au rendez-vous grâce à des équipes reconnues pour leur professionnalisme et leur implication.

Christian Gay,
président de la caisse de l'Aquitaine

Élisabeth Beilles,
présidente de la caisse de la région de Toulouse

La modernisation des services

Alain Bernard,
président de la caisse de la région du Nord, président du comité de pilotage SI unique

Cadré en 2009-2010, développé avec l'aide précieuse des caisses pilotes et le concours indispensable de collaborateurs de l'ensemble du réseau, le système d'information unique a fait, cette année, l'objet d'un intense travail en vue de finaliser la mise en production au 1er janvier 2014 pour engager son déploiement dans les caisses.

L'année 2012-2013 a été principalement consacrée à la revue des processus et règles de gestion harmonisées par les experts métier des caisses, à la consolidation du socle technique de l'application et à la mise en place des infrastructures de production (hébergement centralisé, infogérance, réseaux sécurisés…). Elle a également été mise à profit pour adjoindre au système « cœur de métier » des fonctions performantes de gestion électronique documentaire (GED), de lecture automatisée des documents (LAD) et d'éditique, ainsi que pour préparer les prochaines étapes. Celles-ci sont claires : assurer l'implantation du SI sur l'ensemble du réseau à partir de janvier 2014, en bonne coordination avec le processus de restructuration territoriale (voir pages 19-21).

Planifié sur sept ans, un projet de cette ampleur (220 000 entreprises et 1,5 million de salariés gérés) constitue un défi technique pour les équipes mais présente en même temps de grandes vertus : il insuffle une ambition, crée une dynamique, valorise et développe les compétences, alimente et motive l'innovation. Tout cela au bénéfice, bien sûr, de nos adhérents et de leurs salariés.

VERS UN SYSTÈME D'INFORMATION UNIQUE POUR L'ENSEMBLE DU RÉSEAU

2010. CADRAGE DU PROJET

2010-2013. PROJET

Quatre caisses pilotes fonctionnent sur les versions prototypes du système d'information unique : Coopératives, Rouen, Rennes, Lille. Conclusion de contrats cadres avec des fournisseurs d'équipements et de services (impression et reprographie, téléphonie, routage, hébergement, infogérance…) qui permettront de réaliser des gains significatifs dans les caisses en termes d'efficience et de qualité de service, avec un haut niveau de sécurité des données. Mise en place de la DSI Réseau sur ses quatre sites d'implantation (Bordeaux, Lyon, Nantes, Paris).

2014-2017. DÉPLOIEMENT DU SI UNIQUE

Migration en 2014 de la caisse de Metz sur le SI unique en version de production centralisée, suivie des caisses d'Alsace, de Limoges et de Nancy. Intégration des fonctions support (ToIP, serveur vocal interactif, finance, etc). Poursuite du déploiement du SI unique à l'ensemble du réseau d'ici à 2017.

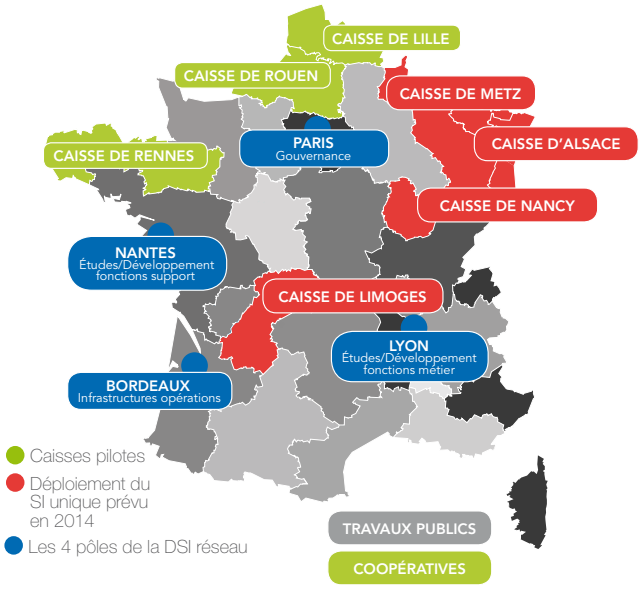

« Sur les chantiers, je protège mon emploi avec la Carte BTP. »
« Sur mes chantiers, j'exige la Carte BTP. »
Les intempéries dans le BTP

MIEUX INFORMER LES ENTREPRISES ET LES SALARIÉS

Comme d'autres professions, le secteur du BTP est confronté au travail illégal. Fraudes au détachement, recours aux faux statuts, prêt de main d'œuvre illicite… Il se manifeste sous des formes variées et pénalise les entreprises par une concurrence faussée. Soucieuse de conforter leur action contre ce fléau, à la demande de certaines organisations professionnelles, le réseau des caisses Congés Intempéries BTP a diffusé, en 2013, de nouvelles brochures pour inciter les chefs d'entreprise et les salariés à porter la Carte BTP, outil facilitant la tâche des organismes de contrôle et attestant de la régularité des salariés sur un chantier.

L'UCF CIBTP a également mené une campagne de sensibilisation concernant le chômage intempéries et ce, afin de mieux en expliquer le principe et les avantages pour les entreprises et le réseau.

UNE AMÉLIORATION CONTINUE DE L'ACCUEIL DES ENTREPRISES ET DES SALARIÉS

Engagées dans une démarche qualité afin d'améliorer leur offre de service et de répondre efficacement aux attentes évolutives des entreprises, les caisses du réseau CIBTP ont entrepris de nombreuses actions pour optimiser l'accueil. Les caisses de Provence, Lille et Grenoble ont notamment mis en place une nouvelle plateforme téléphonique pour améliorer la gestion des flux et ainsi limiter le temps d'attente grâce à un outil d'estimation du volume d'appels permettant de renforcer les effectifs en temps réel. Dans un autre registre, la caisse de Moulins a réalisé une réfection complète de ses locaux et validé son projet de plateforme téléphonique. Enfin, la caisse de Tours et la caisse d'Alsace ont quant à elles élargi les heures d'ouverture de leur accueil physique et téléphonique.

LA DIVERSIFICATION DES SERVICES EN LIGNE

Grâce à la mise en place d'une nouvelle plateforme Web permettant de créer des sites harmonisés dans la forme et le fonctionnement, le réseau des caisses a poursuivi sa politique de dématérialisation et propose davantage de télé-procédures et de services en ligne. En 2013, la caisse de Caen a notamment mis en ligne les attestations de mise à jour pour les marchés publics et les extraits d'attestation de paiement de congés pour permettre aux employeurs de compléter les dossiers de subrogation et la détermination des indemnités de rupture. Les caisses d'Evreux et de Montpellier proposent quant à elles un nouveau système d'archivage dématérialisé des dossiers de congés aux salariés. Grâce à son nouveau site Internet, la caisse de Toulouse permet désormais la saisie des congés en ligne. Enfin, dans le double souci de contribuer au respect de l'environnement et d'apporter une information de qualité, la caisse de Nantes a réalisé une refonte complète de son guide pratique « La caisse, mode d'emploi » désormais en ligne sur son site Web.

UNE APPLICATION POUR MOBILE

En 2013, la caisse de Moulins a lancé la première application pour smartphone permettant aux salariés d'accéder à leurs dossiers de congés payés (droits à congés, montant des prestations, dates de paiement…). Baptisée SMART CCPB, cette application gratuite peut être téléchargée depuis l'App Store© pour iPhone© ou depuis Google Play© pour Android©. L'accès se fait avec les mêmes identifiant et mot de passe que pour Internet.

Les comptes du réseau

NOTE AU LECTEUR

Les comptes combinés 2013 du réseau Congés Intempéries BTP (CIBTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au règlement CRC n°2002-13 du 13 octobre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés.

LE GIE CEDIB. Le CEDIB (Centre d'études et développement en informatique et bâtiment) est un groupement d'intérêt économique qui coordonne l'action informatique de plusieurs caisses (mutualisation de la conception et du développement des applications informatiques, conseil en infrastructure, recherche de solutions…).
Au 31 mars 2013, dix caisses faisaient partie du GIE.

CERTIFICATION DES COMPTES. Les comptes combinés du réseau ont été certifiés par le cabinet KPMG, commissaire aux comptes.

MÉTHODE DE COMBINAISON ET PRINCIPES COMPTABLES

Toutes les entités du réseau ont été combinées selon la méthode de l'intégration globale.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, méthode du coût historique et, conformément aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil national de la comptabilité le 2 novembre 2006, ainsi qu'aux dispositions légales et réglementaires françaises pour les points non spécifiques.

Les retraitements comptables opérés sur l'exercice ont été de deux natures :

- Reclassement de comptes (harmonisation des pratiques comptables) ;
- Élimination d'opérations inter-entités (opérations relatives au régime du chômage-intempéries, surcompensation en matière de paiement des congés, transactions entre le GIE CEDIB et les caisses qui en sont membres…).

Les états financiers sont la résultante de l'accumulation des éléments composant les bilans et comptes de résultat des entités incluses dans le périmètre de combinaison et de l'impact arithmétique des reclassements, éliminations et retraitements comptables.

Le réseau Congés Intempéries établit volontairement des comptes combinés qui couvrent une période de douze mois.

Faits marquants

Bilan

UN ACTIF NET DE 8,5 MILLIARDS D'EUROS. Il comprend notamment :

• 107 millions d'euros d'actif immobilisé, essentiellement composé des terrains, constructions et aménagements (résultante de l'agrégation de la valeur nette comptable des sites d'exploitation utilisés par les entités du réseau dans l'exercice de leur activité quotidienne) et d'immobilisations incorporelles ;

• 6,8 milliards d'euros de trésorerie dont 6,4 milliards d'euros correspondent à la valeur nette du portefeuille du réseau au 31 mars 2013 ;

• 79,2 millions d'euros de charges constatées d'avance ;

• 1,5 milliard d'euros de créances, dont 1,4 milliard d'euros concernent les adhérents des caisses.

UNE RÉDUCTION DES RÉSERVES. Le passif est constitué de :

• 551,1 millions d'euros de fonds propres. La diminution de ce poste par rapport à l'an dernier (574,4 millions d'euros) s'explique notamment par un résultat déficitaire (-15,5 millions d'euros), des rétrocessions effectuées aux entreprises adhérentes d'environ 4,8 millions d'euros et par l'impact du changement de méthode de comptabilisation de la provision pour engagements de retraite d'une caisse pour 2,7 millions d'euros ;

• 273,5 millions d'euros de provisions pour congés restant à payer (361,3 millions d'euros l'an dernier). Il s'agit de l'évaluation — au titre de l'exercice clos — des congés susceptibles d'être payés aux salariés au cours des cinq exercices suivants ;

• 933,2 millions d'euros de dettes, dont environ 457,6 millions d'euros représentent notamment des indemnités de congés relatives à des demandes de congés connues des caisses au 31 mars 2013 et concernant la période allant jusqu'au 30 avril (période d'exercice des congés) ;

• 6,7 milliards d'euros de produits constatés d'avance, dont environ 6,4 milliards représentent les cotisations appelées sur l'exercice comptable pour le paiement des congés 2013.

Compte de résultat

UN RÉSULTAT COMBINÉ DÉFICITAIRE DE 15,5 MILLIONS D'EUROS.

Ce résultat est notamment lié au résultat technique combiné qui, bien qu'en amélioration cette année, reste encore déficitaire de 71,7 millions (-119,3 millions d'euros l'an dernier). Il se décompose de la façon suivante :

• résultat de l'activité Congés (activité des caisses du réseau) pour -50,3 millions d'euros (contre -68,3 millions l'an dernier) ;

• résultat de l'activité Intempéries (branche concernée de l'UCF) pour -14,2 millions d'euros (contre -50,9 millions l'an dernier) ;

• impact de la comptabilisation d'une provision pour risques et charges de 7 millions au niveau des comptes combinés afin d'appréhender un événement postérieur à la clôture.

L'amélioration du résultat technique est liée principalement à la diminution du déficit de l'activité Intempéries et dans une moindre mesure à la diminution du déficit de l'activité Congés.

UN RÉSULTAT FINANCIER EN AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Le résultat financier, qui s'élève à 169,8 millions d'euros (112,9 millions d'euros l'an dernier), se compose essentiellement du résultat sur cession des titres de placement (89,9 millions d'euros) et des revenus liés aux titres de portefeuille (27,2 millions d'euros).

Compte de résultat

	Exercice 2012 - 2013					Exercice 11/12
	Caisses	UCF	CEDIB	Éliminations, reclassements & retraitements	TOTAL	TOTAL
Produits techniques	6 873 568	113 408	0	(29 977)	6 956 999	6 800 194
Charges techniques	6 928 279	127 733	0	(27 344)	7 028 669	6 919 502
RÉSULTAT TECHNIQUE	(54 711)	(14 325)	0	(2 633)	**(71 669)**	**(119 308)**
Produits d'exploitation	25 442	11 565	2 344	(14 861)	24 490	24 983
Charges d'exploitation	128 018	20 805	2 436	(10 406)	140 853	135 186
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(102 575)	(9 240)	(92)	(4 455)	**(116 363)**	**(110 204)**
Produits financiers	235 093	1 254	2	0	236 349	210 989
Charges financières	66 469	36	0	28	66 533	98 099
RÉSULTAT FINANCIER	168 624	1 218	2	(28)	**169 816**	**112 890**
Produits exceptionnels	5 881	0	0	(109)	5 772	17 458
Charges exceptionnelles	3 310	0	2	(231)	3 082	2 165
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	2 571	0	(2)	122	**2 690**	**15 293**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**13 908**	**(22 347)**	**(92)**	**(6 996)**	**(15 526)**	**(101 329)**

Données en milliers d'euros

GESTION FINANCIÈRE

PRÉVENTION ET CONTRÔLE RENFORCÉS. En 2012-2013, le réseau CIBTP a validé le principe d'élaborer une charte d'engagement entre les conseillers en investissements financiers indépendants agissant comme apporteurs d'affaires et les caisses.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE

par grandes catégories d'actifs à fin mars 2013

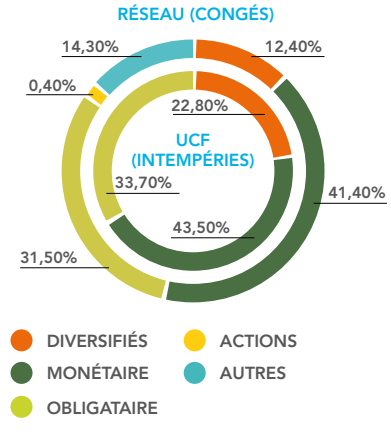

Le rendement financier du réseau, pour le **régime Congés,** ressort à 2,45 %, nettement supérieur aux taux monétaires de référence, avec un risque maîtrisé, comme en témoigne la volatilité moyenne des portefeuilles, contenue à 0,60.
Pour le **régime Intempéries,** le rendement du portefeuille est ressorti à 1,18 %, légèrement inférieur à la prévision de 1,38 %. L'allocation d'actifs a été plus prudente qu'initialement prévu, la volatilité moyenne sur l'exercice s'établissant à 0,50 contre une cible à 0,65. L'exercice 2012-2013 a été marqué par une nouvelle baisse des encours, jusqu'à 73 millions d'euros et les produits financiers, pénalisés de ce fait, ont atteint 1,1 million d'euros.
Concernant l'**environnement financier,** les baisses, plus importantes qu'attendu, des taux de la Banque centrale européenne ont entamé les performances des OPCVM monétaires. *A contrario,* l'atténuation des craintes sur la zone euro et, notamment, le risque de crédit en Espagne et en Italie, ont permis une appréciation des titres obligataires émis par les émetteurs de ces pays et donc une meilleure performance que prévu des OPCVM obligataires et diversifiés. Cela explique la bonne performance globale des placements durant l'exercice.

Bilan

ACTIF

Exercice clos le 31 mars 2013 — 31 mars 2012

	Caisses	UCF	CEDIB	Éliminations, reclassements & retraitements	TOTAL	TOTAL
Immobilisations incorporelles	3 712	17 732	30	0	21 474	16 923
Immobilisations corporelles	78 202	514	67	0	78 783	80 069
Immobilisations financières	6 653	106	35	2	6 796	7 130
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	88 567	18 352	132	2	**107 052**	**104 122**
Adhérents et comptes rattachés	1 463 980	21 347	4	(10 848)	1 474 483	1 141 211
Autres créances	21 201	15 485	42	(23 020)	13 709	37 058
Trésorerie	6 721 445	71 805	261	0	6 793 511	6 751 458
- dont valeurs mobilières de placement	6 365 991	70 065	150	0	6 436 206	6 509 907
ACTIF CIRCULANT	8 206 627	108 636	307	(33 868)	**8 281 703**	**7 929 727**
Comptes de régularisation	80 185	215	36	(1 221))	**79 215**	**64 091**
Fonds gérés	0	34 774	0	0	**34 774**	**32 840**
TOTAL GÉNÉRAL	**8 375 379**	**161 977**	**476**	**(35 087)**	**8 502 744**	**8 130 780**

PASSIF

Exercice clos le 31 mars 2013 — 31 mars 2012

	Caisses	UCF	CEDIB	Éliminations, reclassements & retraitements	TOTAL	TOTAL
Fonds de réserve	520 541	38 356	57	(7 798)	551 156	574 410
- dont résultat	13 908	(22 347)	(92)	(6 996)	(15 526)	(101 329)
- dont réserve statutaire	257 765	60 702	0	0	318 467	368 883
Provisions réglementées	184	0	0	(184)	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	520 725	38 356	57	(7 982)	**551 156**	**574 410**
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	289 914	5 889	6	6 981	**302 790**	**381 023**
Dettes financières	31 623	19	0	0	31 642	18 191
Dettes d'exploitation	838 539	78 681	413	(16 092)	901 542	807 862
TOTAL DES DETTES	870 162	78 700	413	(16 092)	**933 184**	**826 053**
Comptes de régularisation	6 694 577	4 258	0	(17 994)	**6 680 841**	**6 316 454**
Comptes gérés	0	34 774	0	0	**34 774**	**32 840**
TOTAL GÉNÉRAL	**8 375 379**	**161 977**	**476**	**(35 087)**	**8 502 744**	**8 130 780**

Données en milliers d'euros

Caisses nationales

01 TRAVAUX PUBLICS

Caisse nationale des entrepreneurs de travaux publics

www.cnetp.fr

- Alain DUPONT
  Président
- Ludovic BENEZIT
  Directeur général

CIRCONSCRIPTION France métropolitaine et départements d'outre-mer

27 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Congés Intempéries BTP
Caisse nationale des coopératives

www.cibtp-cooperatives.fr

- François MORTEGOUTTE
  Président
- Pascal BENFELLA
  Directeur

CIRCONSCRIPTION France métropolitaine et départements d'outre-mer

Caisses locales métropolitaines

02 ÎLE-DE-FRANCE

Congés Intempéries BTP
Caisse de l'Île-de-France

www.cibtp-idf.fr

- Gaston COPPIN
  Président
- Patrick CURIS
  Directeur général

CIRCONSCRIPTION Paris, Yvelines, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-de-Marne, Val d'Oise

03 CAEN

Congés Intempéries BTP
Caisse de Basse-Normandie et Sarthe

www.cibtp-bns.fr

- Jean-Claude MONTAILLIE
  Président
- Loïc HENNEBERT
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Calvados, Manche, Orne, Sarthe

04 ROUEN

Congés Intempéries BTP
Caisse du Nord-Ouest

www.cibtp-no.fr

- Michel FILLOCQUE
  Président
- Bertrand BONNEL
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Oise, Seine-Maritime, Somme

05 LILLE

Congés Intempéries BTP
Caisse de la région du Nord

www.cibtp-nord.fr

- Alain BERNARD
  Président
- Monique RIBES
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Nord, Pas-de-Calais

06 REIMS

Congés Intempéries BTP
Caisse de la région du Nord-Est

www.ccpbnord-est.fr

- Pascal GAYET
  Président
- Eric LIVONNEN
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Aisne, Aube, Marne, Haute-Marne

07 NANCY

Congés Intempéries BTP
Caisse de la région de l'Est

www.cibtp-est.fr

- Richard de ZOTTI
  Président
- Michel ANTZ
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Ardennes, Côte-d'Or, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Haute-Saône, Vosges, Territoire-de-Belfort

08 METZ

Congés Intempéries BTP
Caisse de la Moselle

www.cibtp-moselle.fr

- Patrick MÉNARD
  Président
- Éric LIVONNEN
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Moselle

11 MACON

Congés Intempéries BTP
Caisse de l'Ain, du Doubs, du Jura et de Saône-et-Loire

www.caisse-conges-macon.fr

- Serge FAIVRE PIERRET
  Président
- Michel ANTZ
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Ain, Doubs, Jura, Saône-et-Loire

12 LYON

Congés Intempéries BTP
Caisse Rhône et Drôme

www.lyon.conges-btp.com

- Jean-Paul LESCHERE
  Président
- Didier BAYET
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Drôme, Rhône

13 GRENOBLE

Congés Intempéries BTP
Caisse Isère Savoie Hautes-Alpes

www.ccpb-grenoble.fr

- René CHEVALIER
  Président
- Didier BAYET
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Isère, Savoie, Hautes-Alpes

14 NICE

Congés Intempéries BTP
Caisse de la Côte d'Azur Corse

www.ci-btp14.com

- Dominique IVALDI
  Président
- Jean-Luc PARAN
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Corse

15 PROVENCE

Congés Intempéries BTP
Caisse de la région Provence

www.cibtp-provence.fr

- Alain PAGET
  Président
- Bernard GRANDVAL
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Bouches-du-Rhône, Vaucluse

16 SAINT-ETIENNE

Congés Intempéries BTP
Caisse Forez Velay Vivarais

www.caisse-conges-stetienne.fr

- Jean-François BASSON
  Président
- Michel DELIAVAL
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Ardèche, Loire, Haute-Loire (sauf Brioude-Langeac)

17 CLERMONT-FERRAND

Congés Intempéries BTP
Caisse de la région du Massif Central

www.ccpb17.org

- Bertrand VILLARET
  Président
- Didier BAYET
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Aveyron, Cantal, Corrèze, Haute-Loire (Brioude-Langeac), Lozère, Puy-de-Dôme

18 MOULINS
Congés Intempéries BTP
Caisse de la région du Centre
www.ccpb18.fr

- Alain SCHULTZ
  Président
- Jean-Marie MICHAUD
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Allier, Cher, Loiret, Nièvre, Yonne

19 MONTPELLIER
Congés Intempéries BTP
Caisse de la région Languedoc-Roussillon
www.cibtp-lr.fr

- André TIQUET
  Président
- Dominique DUMAS
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

20 TOULOUSE
Congés Intempéries BTP
Caisse de la région de Toulouse
www.cibtp-sud-ouest.fr

- Elisabeth BEILLES
  Président
- Marc TARTIÉ
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Ariège, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne

21 BORDEAUX
Congés Intempéries BTP
Caisse de l'Aquitaine
www.cibtp-aquitaine.fr

- Christian GAY
  Président
- Marc TARTIÉ
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Charente, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques

22 NANTES
Congés Intempéries BTP
Caisse du Grand Ouest
www.ccbgo.fr

- Michel SABOURAUD
  Président
- Patrice TARBÉ de SAINT HARDOUIN
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Charente-Maritime, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Morbihan, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne

23 TOURS
Congés Intempéries BTP
Caisse de Tours région Centre
www.cibtp-tours.fr

- Jean-François PLÉE
  Président
- Sébastien CAZELLES
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher

24 RENNES
Congés Intempéries BTP
Caisse de l'Ouest
www.cibtp-ouest.fr

- Gérard MARCHAND
  Président
- Didier AZAS
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Mayenne

25 ANNECY
Congés Intempéries BTP
Caisse de la Haute-Savoie
www.annecy74.conges-btp.com

- Jean-Luc CARRETTA
  Président
- Didier BAYET
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Haute-Savoie

26 EVREUX
Congés Intempéries BTP
Caisse de l'Eure et de l'Eure-et-Loir
www.cibtp-evreux.fr

- Fabrice MORNIROLI
  Président
- Sébastien CAZELLES
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Eure, Eure-et-Loir

31 LIMOGES
Congés Intempéries BTP
Caisse du Centre Ouest
www.cibtp-co.fr

- Jean-François CHARRON
  Président
- Christian DUCHER
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Creuse, Dordogne, Haute-Vienne

38 ALSACE
Congés Intempéries BTP
Caisse d'Alsace
www.cibtp-alsace.fr

- Gérard ADAMO
  Président
- Michel URBAN
  Directeur

CIRCONSCRIPTION Bas-Rhin, Haut-Rhin

Caisses DOM

34 LA REUNION
Congés BTP
Caisse de La Réunion
www.lareunion.conges-btp.re

- Roger GEORGES
  Président
- Arnaud DAGALLIER
  Directeur général

ANTILLES-GUYANE
Congés BTP
Caisse des Antilles
et de la Guyane françaises
www.congesbtp-ag.com

- Alain THÉBIA
  Directeur

35 MARTINIQUE
Téléphone : 05 96 75 80 00

- Steve PATOLE
  Président

36 GUADELOUPE
Téléphone : 05 90 83 48 46

- José GADDARKHAN
  Président

37 GUYANE
Téléphone : 05 94 29 75 00

- Fernand RADAMONTHE
  Président

Le réseau

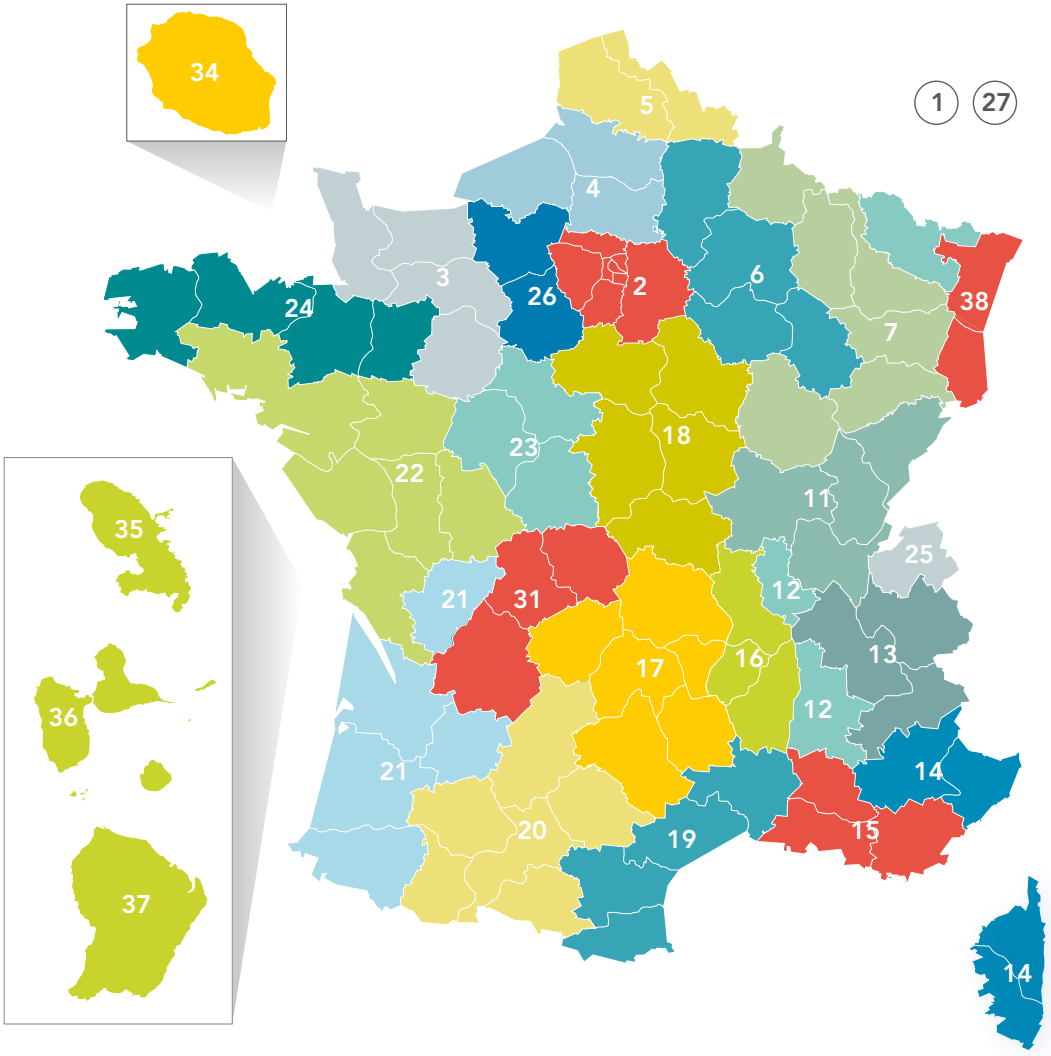

Caisses nationales

01 TRAVAUX PUBLICS
27 SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Caisses locales métropolitaines

02 ÎLE-DE-FRANCE
03 CAEN
04 ROUEN
05 LILLE
06 REIMS
07 NANCY
08 METZ
11 MACON
12 LYON
13 GRENOBLE
14 NICE
15 PROVENCE
16 SAINT-ETIENNE
17 CLERMONT-FERRAND
18 MOULINS
19 MONTPELLIER
20 TOULOUSE
21 BORDEAUX
22 NANTES
23 TOURS
24 RENNES
25 ANNECY
26 EVREUX
31 LIMOGES
38 ALSACE

Caisses DOM

34 LA REUNION
35 MARTINIQUE
36 GUADELOUPE
37 GUYANE

L'Union des caisses de France CIBTP

Christophe FALOURD
Directeur général,
directeur des systèmes d'information Réseau
Tél. : 01 56 56 26 02
christophe.falourd.ucf@ci-btp.fr

Frédérique KANNO
Directeur général-adjoint
Tél. : 01 56 56 26 03
frederique.kanno.ucf@ci-btp.fr

Anne-Marie CODORNIU
Directeur des systèmes d'information UCF
Tél. : 01 56 56 26 10
anne-marie.codorniu.ucf@ci-btp.fr

Emmanuelle PINEAU
Directeur audit, comptabilité, contrôle, intempéries
Tél. : 01 56 56 26 70
emmanuelle.pineau.ucf@ci-btp.fr

Céline ROY
Directeur juridique
Tél. : 01 56 56 26 30
celine.roy.ucf@ci-btp.fr

Frédéric BECK
Directeur de la communication
et des relations extérieures
Tél. : 01 56 56 26 56
frederic.beck.ucf@ci-btp.fr

Laurent MARTIN
Trésorier
Tél. : 01 56 56 26 50
laurent.martin.ucf@ci-btp.fr

Gérard TEISSIER
Responsable du personnel
Tél. : 01 56 56 26 80
gerard.teissier.ucf@ci-btp.fr

strategicom.fr - [01/2014] - Crédits photographiques : Fotolia

CONGES INTEMPERIES BTP

Congés Intempéries BTP Union des caisses de France
24 rue de Dantzig - 75015 Paris
Téléphone : 01 56 56 26 26 - Télécopie : 01 56 56 26 29
www.cibtp.fr